

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNAS

INFOS

n° 47

Octobre 2013



**C'est reparti...
et de plus belle !**



**Compte rendu de
l'Assemblée générale
du 24 juin 2013**



**Témoignages sur
les journées d'étude d'Avignon**



**Les séjours de printemps
en projet**



Petite carte postale





Nouvelles prises en charge

Abonnements revues, magazines, bibliothèques et médiathèques

Pour affirmer la politique volontariste du FNAS en faveur de l'accès à la lecture, le Conseil de gestion a décidé de prendre totalement en charge les abonnements payants aux bibliothèques et médiathèques à partir du 1^{er} janvier 2014.

Il a également décidé de prendre en charge, sur la grille « Loisirs », toujours à partir de janvier 2014, les abonnements à des revues et/ou des magazines réservés aux enfants jusqu'à 16 ans révolus. Les revues concernées devront clairement être identifiées comme s'adressant aux ayants droit visés (mention de la tranche d'âge).

Solutions des mots croisés de la page 14

Horizontalement : 1- Partenaire. 2- Enveloppas. 3- No. Mari. FM. Pod. 4- Dupont. Isé. 5- Riri. Eésar. (rasée). 6- liang. Iéna. 7- LHD. Lin. JI. 8- Amor (Roma). Lad. 9- On. Burina. 10- Narbonnais.
Verticalement : A- Pëndillon. B- Anouilh. Na. C- RV. Prada. D- Témoin. E- Eian. Globo. F- Norte. Irun. G- Api. Ein. RN. H- Ip. Isé. Lia. I- Ratsjanjan. J- Esmeraldas.

Sommaire

Edito.....	3
Compte rendu de l'Assemblée générale.....	4
Journées d'étude d'Avignon.....	10
Deux témoignages passionnés	
Carnet de voyage.....	12
Séjours d'hiver à voir sur le site	
Séjours de printemps en construction...	
Carte postale.....	13
Monsieur Antonio au Yucatán	
Hommage.....	14
En souvenir de Georges Gayraud dit Geo	
Mots croisés.....	14
Grilles de prises en charge.....	15
Renseignements pratiques.....	16

Les derniers numéros de FNAS INFOS peuvent être consultés sur le site www.fnas.net



N° 47 - octobre 2013

Édité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Patrick Harivel
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Patrick Harivel, Eva Loyer, Frank Lavanture, Michel Pezaud, Henri Uzureau, Franck Gétreau, Swanha Desvarieux

Ont participé à la réalisation : Nathalie Leton et l'équipe du FNAS
Credits photos : Michel Pezaud, DR, Igor Brover, Frank Lavanture

Création, conception : Joëlle Brover
Impression : STIPA
Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

C'est reparti, et... de plus belle ?

Enthousiasme, énergie et volonté sont à l'ordre du jour. Oui, depuis juin et la fin de saison 2012/2013, nous avons vécu des moments remplis d'échanges, d'humanité avec tous les délégués-ées représentant les salariés-ées permanents-es et intermittents-es de nos maisons et de nos métiers.

L'Assemblée générale d'abord, qui cette année n'était pas électorale, suivie des journées d'étude d'Avignon, où l'affluence de délégués-ées est toujours plus forte pour débattre avec les intervenants toujours de haut vol.

Deux temps forts de la vie du FNAS.

Pour certaines et certains, des vacances éloignées du quotidien auront permis de se ressourcer au mieux et, déjà, la saison 2013/2014 est en route.

Les inquiétudes dans notre secteur sont légitimes : pour notre ministère, le budget prévu en 2014 pour la création et le spectacle vivant est en baisse de 3,7 %. Il n'est à la mesure ni des besoins ni de nos espérances. Quant aux collectivités territoriales, auront-elles les moyens d'augmenter leur budget culture ? Vigilance !

Vigilance également du côté de l'UNEDIC. Il nous faudra suivre de très près les prochaines négociations des annexes 8 et 10.

Le FNAS et son Conseil de gestion travaillent sans cesse à l'organisation de séjours des plus attrayants, accessibles au plus grand nombre mais encore faut-il que tous les salariés-ées puissent s'en emparer, que leurs salaires et leurs temps libres ne soient pas amputés.

Vos nombreux témoignages nous renforcent dans la volonté de poursuivre, d'aller plus loin, d'être au plus près de vos besoins. C'est sur la garantie d'une solidarité sans faille que nous portons nos efforts.

Le début de l'année 2014 verra un bouleversement au sein de l'équipe professionnelle du FNAS, car dès novembre prochain nous accueillerons Pierre Andrac, futur Délégué général, que certains connaissent déjà puisqu'il en fut, en son temps, le trésorier. Vous en saurez davantage en lisant le prochain numéro de FNAS INFOS.

En l'attendant, bon début de saison à nous tous !

«La vie est trop courte pour qu'on puisse s'embêter pendant seulement une heure.»

Georges Courteline

Patrick Harivel, Président

Assemblée générale

Lundi 24 juin 2013

Compte rendu

En ouverture, **Patrick Harivel - Président** - salue l'assistance et remercie la direction et l'équipe du Théâtre du Rond-Point d'accueillir l'Assemblée générale du FNAS.

➔ Après lecture de l'ordre du jour, les travaux débutent par la constitution de la Commission des mandats. **Franck Gétreau, Laurent Poincurier, Alain Renault, Pierre Romaszko** et **Véronique Vernet** se portent volontaires. **Nathalie Leton** y assiste pour le FNAS.

➔ **Puis, soumis au vote, le procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 juin 2012 est adopté à l'unanimité sans modification.**

➔ Suivant l'ordre du jour, **Eva Loyer - Secrétaire**, présente le rapport d'activité. **Alain Brosseau - Trésorier**, enchaîne avec l'exposé du rapport financier et les comptes de l'exercice 2012 clos le 31 décembre (publiés dans FNAS INFOS n°46).

Frank Lavanture - Délégué général, complète ce rapport financier par des tableaux et des diagrammes montrant l'évolution financière du FNAS sur cinq ans, du déficit de 2008 à 2010 jusqu'au retour à l'équilibre en 2011, confirmé en 2012.

Il présente ensuite les indicateurs relatifs à la fréquentation du site Internet. Ceux-ci attestent que celui-ci est devenu un réel support d'information de plus en plus utilisé par les salariés.

Il passe à la présentation des chiffres relatifs à l'information des salariés intermittents sur leurs droits. Depuis deux ans, le FNAS privilégie, dans la mesure du possible, la communication par courriel personnalisé plutôt que par lettre, ce qui a contribué à diminuer considérablement les frais d'affranchissement.

➔ **Après cette présentation, le Président lance le débat.**

● **Fadila Djoudi** (Scène nationale de Sète) demande des précisions sur le patrimoine immobilier du FNAS.

Le Délégué général explique qu'en 1977, l'association avait acheté un local de 50 m² dans le XIX^e arrondissement. Depuis son expansion dans les années 1990, liée à l'extension de la convention collective

nationale, le FNAS était trop à l'étroit. Après avoir loué des surfaces supplémentaires dans le XIX^e, il a acheté les locaux où il se trouve actuellement, avenue de Choisy, dans le XIII^e arrondissement. Récemment, il a loué un bureau contigu et effectué des travaux. Le FNAS dispose donc de bureaux de 334 m² pour son équipe de vingt-cinq personnes.

● **Fadila Djoudi** se renseigne également sur la nature des participations mentionnées dans le bilan.

Le Délégué général indique qu'il s'agit des parts que possède le FNAS dans des villages de vacances à Cogolin, Soustons, Tarnos et au Mont-Dore. Ceux-ci sont gérés par Touristra Vacances. Ces parts permettent aux ayants droit de bénéficier du tarif copropriétaire, soit une réduction d'environ 20 % avant prise en charge. Le Délégué général souligne que ces investissements dans des villages de vacances répondent à la première vocation des comités d'entreprise depuis leur création, qui est de permettre aux familles de partir en vacances.

● **Laurent Ménager - expert-comptable du cabinet SECOFI**, précise que la valeur des titres de participation se décompose en deux lignes dans le bilan : une ligne correspondant à la valeur comptable brute ; une ligne mentionnant les provisions pour dépréciation, calculées selon la quote-part du FNAS.

Le Délégué général informe également que le bail du village de vacances de Cogolin étant arrivé à son terme, la nouvelle municipalité a pris la décision de ne pas le renouveler et de récupérer le terrain. Aussi, ce village de vacances sera prochainement vendu. Dans cette perspective, le FNAS a passé une provision pour dépréciation à hauteur de 80 %.

➔ **Alain Gabriel - Commissaire aux comptes, procède à la lecture de son rapport et certifie les comptes.**

Il estime que le résultat positif de l'année 2012, qui vient conforter l'équilibre atteint à la fin de l'exercice précédent, est rassurant. Toutefois, s'il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour la pérennité du FNAS dans les années à venir, il convient de rester vigilants.

● **Fadila Djoudi** s'interroge sur l'augmentation importante des déplacements (+ 85,06 %) et sur le montant des honoraires d'Isabelle Roby Salmon.

Alain Gabriel indique qu'il s'agit des honoraires de l'huissier pour son intervention lors de la dernière assemblée électorale. Les frais de déplacement, effectivement plus élevés que l'année précédente, sont également liés à l'Assemblée générale 2012, car lorsqu'il y a des élections, la fréquentation de l'assemblée générale est accrue.

● **Franck Guilbert** (SNLA-FO) souhaite que le rapport d'activité détaille par catégorie professionnelle les bénéficiaires d'au moins une prise en charge au cours de l'année. Il note la diminution des prises en charge des activités de séjours, qu'il attribue largement à la baisse du pouvoir d'achat des salariés du spectacle vivant. Rejoignant le Délégué général sur sa conception de la vocation des œuvres sociales, qui est avant tout de favoriser l'accès aux vacances, il déplore la future vente du village de vacances de Cogolin, mais il félicite le Conseil de gestion d'avoir décidé de passer certains séjours en grille 1.

Il souligne que l'emploi direct des artistes en CDN est tombé à 11 % actuellement. Il relève également la baisse de la cotisation moyenne par entreprise, induite par la baisse de l'emploi, et la stagnation voire la chute des salaires, au regard de l'augmentation du coût de la vie. Il signale qu'un dégel des subventions est annoncé et revendique une augmentation des salaires en conséquence.

● Pour sa part, **Jean-François Pujol** doute fortement que les représentants des employeurs acceptent de revoir les salaires à la hausse lors des prochaines NAO (négociations annuelles obligatoires), malgré le dégel des ressources publiques ; en effet, l'expérience montre que même lorsque le contexte économique leur est plus favorable, les employeurs rechignent à augmenter les minimas salariaux en raison des incertitudes sur l'avenir.

● **Agnès Loudes** - représentante du Syndicat des scènes publiques (SNSP) et membre de la Commission de suivi, proteste vigoureusement contre les analyses précédentes qu'elle qualifie de parcellaires. Elle insiste sur les difficultés financières rencontrées par les entreprises depuis quelques années. Elle fait observer que les subventions de l'État ne sont pas seules en cause et elle pointe les restrictions budgétaires drastiques subies actuellement par les collectivités territoriales. Pour contrer ce phénomène, elle prône des actions menées conjointement par les syndicats de salariés et d'employeurs, mais lors des manifestations récentes organisées en région PACA, elle a constaté que les salariés suivaient peu le mouvement.

● **Eva Loyer** ne nie pas les baisses budgétaires importantes imposées aux collectivités territoriales ni leurs inévitables répercussions sur la vie culturelle et artistique dans chaque région et rappelle le rôle essentiel de l'État en la matière.

Sur la difficulté à rassembler la profession lors des actions organisées par les employeurs pour débloquer les crédits publics, elle souligne

que depuis des années, malgré leur mobilisation parfois très forte, les salariés ne bénéficient jamais des retombées, que ce soit sur les niveaux de salaire ou sur l'emploi ; ce qui explique leur manque d'enthousiasme. **Jean-François Pujol** appuie ces propos en donnant des exemples concrets.

La Secrétaire remarque que si la cotisation moyenne par entreprise a baissé, le nombre de spectacles ne diminue pas, mais démontre que les moyens alloués à chaque projet sont en chute, et confirme la dégradation récurrente des moyens d'existence et des conditions de travail des salariés.

Elle rappelle que c'est à la suite d'une action syndicale du SYNPTAC-CGT en séance de CMP (commission mixte paritaire) que les employeurs ont revu leur copie sur l'augmentation des salaires minimaux pour la NAO 2013. Cependant, ils ont persisté dans leur refus de toute revalorisation pour les salaires réels. Lors des réunions des administrateurs des lieux institutionnels, ceux-ci ne manquent pas d'échanger sur les NAO dans les entreprises, et s'appuient majoritairement sur les négociations les plus faibles. Elle suggère de créer des actions régionales communes afin de prouver la détermination des salariés.

● **Benoît Desnos** (Scène nationale de Château-Gontier) revient au rapport d'activité. Il est surpris de voir qu'à peine un tiers des ouvriers droit sollicite le FNAS et il se demande si cette faible proportion est due à une méconnaissance de cet organisme.

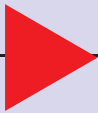
● **Eva Loyer** déplore que beaucoup de salariés ne connaissent pas leurs droits. Elle atteste que le FNAS met tout en œuvre pour informer les salariés : site Internet, courriers, mails aux salariés intermittents, publications et journées d'information régionales... Ces actions portent leurs fruits, certes pas à pas mais sûrement, comme indiqué dans le rapport d'activité, le nombre d'ouvriers droit ayant bénéficié de prises en charge a augmenté de plus de 11 %. Pour élargir l'information, elle invite les élus à l'Assemblée générale à diffuser au maximum l'information sur le terrain, par exemple en mettant des numéros de FNAS INFOS dans le foyer de théâtre ou en prenant contact avec les salariés intermittents...

Elle souligne aussi le paradoxe suivant : si tous les ouvriers droit faisaient des demandes de prise en charge, le FNAS se retrouverait sans doute dans une situation délicate.

● **Le Délégué général** ajoute qu'en raison des spécificités des professions du spectacle, tous les ouvriers droit n'utilisent pas le FNAS au même moment. Il rappelle que le principe fondamental du FNAS est la mutualisation qui, depuis quarante ans, permet aux salariés de bénéficier des activités de séjours et de loisirs, quelle que soit la taille de leur entreprise, la nature de leur contrat ou leur niveau de salaire, à condition de justifier d'un certain temps de travail.

Il affirme que les efforts de l'équipe pour informer les salariés sont constants. Grâce aux moyens cités par Eva Loyer, les intermittents sont avertis de l'ouverture de leurs droits et des activités proposées par le FNAS. Quant aux salariés permanents, l'équipe dispose maintenant de leur liste complète depuis la convention passée avec AUDIENS, ce qui permet de leur envoyer les publications.





Assemblée générale

Lundi 24 juin 2013

En outre, le Délégué général fait part d'un projet consistant à demander aux délégués du personnel et aux élus de CE d'enquêter sur les pratiques de vacances des salariés au sein de l'entreprise. Ces échanges permettront d'obtenir des renseignements qui, d'une part, permettront au FNAS de mieux connaître les vœux des ouvriers droit et, d'autre part, d'informer les salariés sur les multiples possibilités de séjours proposées par le FNAS. En effet, beaucoup ignorent qu'ils peuvent bénéficier de prises en charge.

● **Rafaële Paul-Camus** (ASCA de Beauvais) juge le site du FNAS trop complexe pour la plupart des salariés.

● **Eva Loyer** indique qu'un gros travail est en cours pour réviser le mode d'emploi, afin de le clarifier et de tenir compte de la nouvelle législation sur le tourisme. Lorsqu'il sera au point, ce nouveau mode d'emploi sera mis à disposition des bénéficiaires sur le site.

● **Le Président** signale que sur demande, le Délégué général peut se rendre en région pour une journée d'étude, afin d'informer au mieux les salariés permanents et intermittents sur place et répondre à toutes leurs questions.

● **Le Délégué général** ajoute que l'équipe a le souci d'améliorer en permanence le site, mais qu'il est indispensable de l'articuler autour des principes fondateurs du FNAS, qui sont les règles d'ouverture de droits et les prises en charge selon les quotients familiaux, dans un esprit de mutualisation.

● **Yann Guillou** (SYNPTAC-CGT) rebondit sur ce principe de mutualisation qui permet au FNAS, depuis quarante ans, de prendre en charge une partie des activités de loisirs et de séjours, quels que soient la profession des ouvriers droits, la taille de leur entreprise ou le montant de la cotisation versée. Aussi, est-il réticent à l'idée d'affiner davantage les indicateurs sur les bénéficiaires en faisant des distinctions par catégorie professionnelle. En effet, s'il s'avère que certaines catégories cotisent plus que d'autres ou utilisent le FNAS plus que d'autres, cela peut générer des antagonismes et des rivalités entre les professions, alors que la solidarité interprofessionnelle et interentreprises est le fondement même du FNAS. Pour lui, la meilleure solution pour améliorer l'accès aux activités est de militer pour l'augmentation de la cotisation qui est toujours la même depuis 1979.

● **Jean-François Pujol** appuie ces propos. À l'instar de Yann Guillou, il juge urgent d'augmenter le taux de cotisation au FNAS.

● **Franck Guilbert** approuve cette revendication et annonce que FO compte demander officiellement l'ouverture de négociations avec les employeurs pour augmenter ce taux de cotisation.

Il précise que dans son esprit, il n'est pas question de demander au FNAS de faire une distinction par métier, mais uniquement d'extraire les indicateurs concernant les artistes interprètes. Ceux-ci étant présumés salariés selon le code du travail, il serait important de connaître le niveau de prise en charge de leurs activités de séjours et de loisirs qui représentent, selon Franck Guilbert, des acquis sociaux

pour les salariés au même titre que la Sécurité sociale. Ces indicateurs permettront d'étayer l'argumentation vis-à-vis des employeurs pour rehausser la cotisation et les salaires.

● **Le Délégué général** souligne que le FNAS a déjà demandé à AUDIENS de ventiler les données sur les salariés selon la nomenclature des métiers figurant dans la convention collective, non pas pour faire des distinctions socioprofessionnelles dans les indicateurs, mais pour constituer la liste des salariés éligibles à l'Assemblée générale. Or, plus de la moitié des intitulés de métier figurant sur les bulletins de salaire ne rentrent pas dans cette nomenclature, certains intitulés pouvant même être qualifiés de farfelus, notamment dans les structures de petite taille.

Rapport de la Commission des mandats

■ **Alain Renault** transmet les résultats des travaux de la Commission des mandats.



Collège des entreprises de moins de dix salariés

20 membres, 4 membres présents et 11 membres représentés, soit 15 membres sur 20.

Collège des salariés intermittents

40 membres, 8 membres présents, 15 membres représentés, soit 23 membres sur 40.

Collège des CEC et des CE

Sur 72 CEC membres, 29 membres présents, 39 membres représentés, soit 68 membres.

Alain Renault précise que 4 pouvoirs ont été invalidés.

En tout, le nombre de votants est de 106.

Budget prévisionnel pour l'exercice 2013



■ **Alain Brosseau** présente le budget prévisionnel élaboré par la Commission financière, le Bureau et le Conseil de gestion. **Nathalie Leton** y a également apporté son concours sur le plan technique.

Concernant les produits, les cotisations sont prévues pour 7 447 000 euros. Elles s'alignent sur le réalisé 2012 qui est de 7 439 524 euros.

Les autres ressources sont budgétées pour 32 447 euros (- 23,06 %).

En tout, les produits s'élèveront à 7 475 000 euros pour l'année 2013.

Alain Brosseau passe aux charges.

L'excédent réalisé sur l'année 2012 permet d'augmenter **le budget prévu pour les activités sociales**, qui passe de 5 850 853 euros en 2012 à 6 131 827 euros en 2013 (+ 4,80 %).

Le budget des activités de séjours passera de 2 016 946 euros à 2 119 887 euros (+ 5,10 %) et **celui des activités de loisirs** évoluera également à la hausse, passant de 3 197 054 euros à 3 323 535 euros (+ 3,96 %).

Le poste frais de gestion est revu légèrement à la baisse : 1 343 173 euros contre 1 364 728 euros réalisés en 2012 (- 1,58 %).

Au total, les charges s'élèveront à 7 475 000 euros en 2013, soit une augmentation de 3,60 % par rapport à l'exercice précédent.

Alain Brosseau donne quelques indications sur le premier trimestre 2013. Les cotisations du 1^{er} janvier au 31 mars représentent 24 % du budget prévisionnel, ce qui peut sembler normal puisque cela correspond en gros au quart de l'année. Néanmoins, le montant global de ce premier trimestre diminue de 3 % par rapport au premier trimestre de l'année 2012. Le Trésorier ne cache pas que si ce phénomène se poursuit au deuxième trimestre, il y aura lieu de commencer à s'inquiéter pour les ressources du FNAS en 2013.

● **Patrice Massé** (Scène nationale de Niort) partage cette préoccupation. Il souligne que, outre les baisses de subventions publiques, il existe un autre danger pour le FNAS : l'extension récente de la convention collective nationale du spectacle vivant privé, qui aura inévitablement un impact à moyen terme sur le nombre d'entreprises adhérentes.

● **Alain Brosseau** est d'accord avec cette analyse, mais il estime que sur le plan politique, les gestionnaires du FNAS n'ont pas à intégrer ces risques potentiels lors de l'élaboration du budget : cela reviendrait à prendre acte d'une diminution de la masse salariale qui, pour l'instant, n'a pas eu lieu. Par prudence, les prévisions de recettes sont en ligne avec le budget de l'année précédente, sans prévoir de hausse.

➔ **Suspendue à 12 h 22, la séance est reprise à 14 h 43.**

Pendant la pause, les membres de l'Assemblée générale et du Conseil de gestion rendent hommage au travail accompli durant de longues années par **Frank Lavature**, Délégué général, et **Chantal Porte**, Assistante de direction, qui prendront leur retraite à la fin de l'année 2013.

➔ À la reprise de séance, **Eva Loyer** tient à remercier également **Jean-François Pujol**, membre de droit du Conseil de gestion et l'un des premiers secrétaires du FNAS, dont c'est la dernière Assemblée générale puisqu'il prendra lui aussi sa retraite prochainement.

➔ **Le Président** annonce la nomination de **Pierre Andrac** au poste de Délégué général pour succéder à Frank Lavature.

➔ **Jean-Joël Le Chapelain, Président de la Commission de suivi et représentant du SYNDEAC, présente ensuite le rapport des employeurs rédigé pour l'Assemblée générale.**

➔ ● Après cette présentation, **Jean-Joël Le Chapelain** s'associe aux hommages rendus à Chantal Porte, Frank Lavature et Jean-François Pujol.

Il insiste sur l'intérêt que portent les employeurs aux activités proposées par le FNAS et sur leur satisfaction de voir progresser le nombre de salariés bénéficiant d'au moins une prise en charge. Cependant, il constate que pour certains dirigeants, l'accès des salariés aux activités sociales n'est pas une priorité par rapport aux projets artistiques, au regard du contexte actuel. Aussi, il réitère son regret que la rencontre prévue l'année précédente entre les employeurs et les salariés n'ait pas eu lieu, car à son sens, un débat sur la place et la nature des activités serait très utile.

● **Yann Guillou** fait observer que cette réunion avait été demandée il y a trois ans par le précédent Secrétaire Aristide Demonico.

● **Jean-Joël Le Chapelain** indique qu'il avait relayé cette requête à son organisation patronale à cette époque. Il reconnaît qu'en raison des agendas chargés de chacun, ce genre de rencontre n'est pas facile à organiser, mais il trouve dommage de l'avoir annulée alors qu'une date avait été arrêtée.

● **Le Président** propose de trouver une autre date à la rentrée pour que ce débat ait lieu.

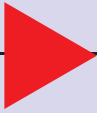
● **Jean-François Pujol** souhaite qu'avant cette rencontre, le Conseil de gestion procède à une étude prospective pour examiner l'impact sur les petites, moyennes et grandes structures d'une augmentation du taux de cotisation au FNAS, si celui-ci passait de 1,25 % à 1,30 % ou à 1,50 %.

● **Patrice Massé** revient sur une phrase du rapport des employeurs : « Le solde de nouvelles entreprises affiliées, qui représente plus de 330 unités par rapport aux 187 entreprises désaffiliées, reste élevé dans un contexte économique général qui se dégrade. Cela illustre le dynamisme constant de ce secteur malgré la crise. » Pour sa part, il ne partage pas cette opinion. Il ne conteste pas le nombre d'entreprises, mais ne le considère pas comme un élément complètement positif ; selon lui, cela illustre plutôt la paupérisation croissante du secteur qui connaît, ces dernières années, une multiplication de très petites entreprises aux moyens toujours plus restreints, et qui créent des spectacles dans des conditions de plus en plus dégradées.

● **Jean-Joël Le Chapelain** n'en disconvient pas. Néanmoins, il fait valoir qu'un solde positif d'entreprises nouvelles au regard du nombre d'entreprises désaffiliées ne peut être considéré comme une mauvaise chose, même s'il a conscience des moyens très limités dont dispose bon nombre de petites compagnies.

● Sur les orientations, **Patrice Massé** rappelle que dans le procès-verbal de l'Assemblée générale de 2012, il était dit que « le Conseil de gestion envisage également d'améliorer la mutualisation concernant les activités de loisirs, pour soulager les CEC qui disposent d'un budget très limité ». Des salariés présents dans la salle ce jour-là s'étaient positionnés en faveur de cette évolution, mais Patrice Massé souligne que cette orientation ne peut être mise en œuvre qu'après une adaptation des statuts en vigueur au FNAS. Aussi, souhaite-il connaître la position de la Commission de suivi sur cette question.





Assemblée générale

Lundi 24 juin 2013

● **Jean-Joël Le Chapelain** estime que ce point mérite débat. Pour sa part, il serait plutôt favorable à faire évoluer le dispositif pour que l'ensemble des salariés d'une entreprise bénéficient des mêmes avantages, mais il signale que tous les employeurs ne partagent pas cet avis. Si des négociations s'ouvrent à ce sujet, il s'engage à militer en ce sens, mais il rappelle que son pouvoir reste limité.

● **Jean-François Pujol** souligne que bien avant que Jean-Joël Le Chapelain devienne Président du FNAS, ses prédécesseurs avaient largement utilisé le pouvoir dont ils disposaient dans certaines circonstances, notamment dans le cadre des publications du FNAS dont ils étaient directeurs de rédaction.

De même que Patrice Massé, il pointe la précarisation galopante du secteur. Il observe que depuis des années, le FNAS multiplie les actions d'information en direction des salariés pour que ceux-ci s'emparent des activités, mais il rappelle que les salaires n'augmentent pas, que le chômage gagne du terrain, que les petites compagnies produisent des spectacles au rabais et que le taux de cotisation n'a pas bougé depuis trente-cinq ans. Il souligne que dans ces conditions, si la moitié des ouvriers droit (et non le tiers, comme c'est le cas actuellement) demandent des prises en charge, le FNAS sera en grande difficulté.

● **Jean-Joël Le Chapelain** répond que les employeurs sont parfaitement conscients de l'état général de précarité du secteur et qu'ils se battent depuis des années contre les réductions financières qu'ils subissent.

Concernant le FNAS, il rappelle qu'à l'époque où il avait été désigné Président, la philosophie du SYNDEAC était de respecter les principes fondateurs du FNAS et de faire le maximum pour que les salariés accèdent aux activités. Depuis, d'autres syndicats d'employeurs se sont créés et ils n'ont pas forcément tous la même perception des choses, n'ayant pas le même parcours historique que le SYNDEAC aux côtés du FNAS ; pour autant, il n'existe aucune ambiguïté sur leur grand attachement à cet organisme.

Toutefois, il fait remarquer que le contexte économique et politique a considérablement évolué depuis une quinzaine d'années. Aussi, dans les préoccupations actuelles des employeurs, la question des activités sociales dans l'entreprise n'occupe plus la même place qu'autrefois.

De plus, l'extension de la convention collective nationale, qui était revendiquée par la profession, a eu des impacts que personne n'imaginait trente ans auparavant, y compris sur le FNAS. Aujourd'hui, cette convention collective s'applique à des entreprises extrêmement différentes, aussi bien sur le plan économique que social.

Il ne cache pas que dans ces conditions, il est difficile de mobiliser tout le monde autour d'un projet politique, surtout les plus précaires. Cependant, il annonce que le SYNDEAC sera présent aux côtés de la CGT pour manifester le 13 juillet à Avignon.

Il assure qu'il mesure parfaitement le paradoxe de la situation du FNAS dont la mission est d'informer au mieux un nombre grandissant d'ouvriers droit, tout en sachant que si chacun d'eux demande au moins une prise en charge dans l'année, l'équilibre de cet organisme sera compromis. Il souligne qu'en dehors d'une minorité, les employeurs sont conscients de la difficulté de cette équation.

● **Benoît Desnos** rappelle que ces deux dernières années, la situation financière du FNAS a été assainie grâce aux efforts des seuls salariés ; il souhaite que des négociations s'ouvrent avec les syndicats d'employeurs afin de mettre au point des moyens d'action communs pour préserver les droits des salariés.

● **Jean-Joël Le Chapelain** réaffirme son souhait d'organiser une rencontre entre les organisations d'employeurs et de salariés pour ouvrir ce débat.

● **Eva Loyer** ne voit pas comment le FNAS peut continuer à servir le même niveau de droits aux salariés si le montant des cotisations moyennes continue à baisser. Elle signale que depuis des années, les structures s'efforcent d'assurer le même nombre de représentations avec des moyens toujours décroissants et elle dénonce la perversité de ce processus, car dès que ces compagnies réclament des crédits supplémentaires, l'État et les collectivités territoriales leur opposent la vitalité de leur activité malgré les baisses de budget. Elle préconise des actions fortes pour améliorer le niveau de rémunération, le volume d'emploi et les conditions de travail sur l'ensemble du territoire, afin que les pouvoirs publics se donnent les moyens d'une vraie politique culturelle.

● **Jean-Joël Le Chapelain** répond que dans l'ensemble, les interlocuteurs publics conseillent aux dirigeants d'entreprises artistiques et culturelles de diminuer leur volume d'activité.

● **La Secrétaire** fait remarquer que les cahiers des charges ne baissent pas.

● **Jean-Joël Le Chapelain** relève qu'aujourd'hui, les interlocuteurs politiques prêtent une oreille moins attentive aux projets culturels. Il appelle à une mobilisation de toute la profession, avec des actions communes et solidaires, pour obliger le gouvernement à prendre une position claire sur la politique culturelle qu'il compte mettre en œuvre à court et moyen terme.

● **Le Président Patrick Harivel** confirme que dans beaucoup de régions, les collectivités territoriales se désintéressent de la culture, notamment en milieu rural.

Il remercie Jean-Joël Le Chapelain et Agnès Loudes pour leur participation à l'Assemblée générale.

**Résolutions soumises
à l'approbation
des membres de
l'Assemblée générale**

➔ **Approbation des résolutions par vote à bulletin secret.**

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité, approuve ce rapport.

- La première résolution est adoptée à la majorité (104 votes favorables, 2 abstentions).

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier, approuve ce rapport.

- La deuxième résolution est adoptée à la majorité (105 votes favorables, 1 abstention).

Troisième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur le Commissaire aux comptes, l'Assemblée générale lui donne acte de l'exécution de son mandat.

- La troisième résolution est adoptée à l'unanimité (106 votes favorables).

Quatrième résolution

L'Assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils sont présentés.

- La quatrième résolution est adoptée à l'unanimité (106 votes favorables).

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide d'imputer l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2012, qui s'établit à 260 334,75 euros, au compte « fonds de prévoyance » pour le porter à 3 460 334,75 euros.

- La cinquième résolution est adoptée à l'unanimité (106 votes favorables).



L'Assemblée générale aura marqué par son originalité avec une démonstration de rock endiablé interprétée par notre Délégué général Frank Lavanture et notre Assistante de direction, Chantal Porte.

Sixième résolution

L'Assemblée générale décide de diminuer le compte « report à nouveau » de 39 665,25 euros pour le ramener à 294 200,42 euros et d'augmenter le compte « fonds de prévoyance » de 39 665,25 euros pour le porter à 3 500 000,00 euros.

- La sixième résolution est adoptée à l'unanimité (106 votes favorables).

Septième résolution

L'Assemblée générale donne *quitus* plein, entier et sans réserve aux membres du Conseil de gestion, à M. le Président et à M. le Trésorier pour leurs actes de gestion et l'accomplissement de leur mission.

- La septième résolution est adoptée à la majorité (105 votes favorables, 1 abstention).

Huitième résolution

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2013 tel qu'il est présenté.

- La huitième résolution est adoptée à la majorité (104 votes favorables, 2 abstentions).

➔ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 17.**

Journées d'étude d'Avignon 2013

fé

Pour la quatrième année consécutive, j'ai été une nouvelle fois enthousiasmé par ces journées d'étude, toujours aussi bien organisées et surtout avec un contenu renouvelé et passionnant.

J'ai dégusté ce très bon cru 2013 - avec le même plaisir que les années précédentes - qui m'a permis d'élever un peu plus encore mon niveau de connaissance et de réflexion sur les problématiques de nos métiers. Apprendre, comprendre pour remettre certaines idées préconçues en meilleure place, analyser à la lumière de l'histoire, déconstruire puis reconstruire une vision plus juste des choses, telle est l'alchimie qui s'opère.

C'est très exactement ce que j'attends de ces rencontres animées et enrichissantes. En effet, de simple syndiqué, militant de terrain (dès les luttes de 1996, puis 2003, 2006...), j'ai rapidement souhaité m'engager davantage dans le syndicalisme (plusieurs mandats au conseil national du Syndicat français des artistes interprètes - SFA-CGT) afin de participer davantage à la réflexion nécessaire et construire une pensée mature qui soutienne l'action concrète qui s'impose ensuite.

Au-delà de nos débats internes de qualité - y compris en coulisses - nos échanges déclenchent par contamination d'autres discussions avec notre entourage professionnel, amical... et jusqu'au plus intime, provoquant en soi un véritable débat intérieur. Ronds dans l'eau ! Taches d'huile plutôt, laissant une trace indélébile dans nos consciences et nous renvoyant à nos responsabilités, individuelle et collective...

Après Bernard Friot - *D'Artagnan* (en 2012), *Les trois Mousquetaires* : Francis Lemerrier - *Athos*, Gérard Filoche - *Portos* et Jean-Claude Pompougnac - *Aramis* (en 2013), les fines lames de l'analyse politique pour résister contre les gardes du Capital - *Cardinal*, pourfendeurs du code du travail.

Trois jours - Trois Mousquetaires.

Mardi - Dès l'départ, Lemerrier m'a scié et pas seulement parce qu'il balance sec sur ses excellents collègues ou les patrons Rochefort - *Richelieu*. Il démonte les rouages de l'inspection du travail, émaillant sa présentation d'exemples concrets plus consternants les uns que les autres. S'il met en garde contre les dangers du portage salarial, il insiste sur le combat à mener pour l'application des conventions collectives.

Mercredi - Avec Filoche, le discours de nos adversaires s'effiloche ! Tel un Méphisto à l'humour piquant, il nous guide à travers le code du travail et les accords nationaux interprofessionnels (ANI). Par moment, il nous présente un paysage cauchemardesque, mais sa lecture demeure d'une férocité clairvoyante. Saupoudrant son propos de quelques phrases galvanisantes (« lucide-informé-éveillé », « conscience-confiance », etc.), sa force de proposition nous arme pour la résistance et la lutte. En apothéose, son interprétation du rôle de Laurence Parisot qui vaut un premier prix de comédie.

Jeudi - Pompougnac enfin, ne manque pas de niaque ! Dans sa présentation effrénée du projet de loi d'orientation sur la création artistique, il nous fait galoper de la Révolution au Conseil national de la Résistance en passant entre autres par le Front populaire pour finalement faire l'état de l'exception culturelle française, tellement rognée face aux lois du marché. Il porte haut l'étendard de la diversité culturelle, du soutien à la création et à l'emploi culturel ainsi que de l'importance des formations, enseignements et pratiques de l'art.

Comme dit Filoche, « Faut y aller ! ». Un pour tous ! Tous pour tous !

Frank Gétreau - comédien

On ne sort jamais indemne des journées d'étude du FNAS. Souvent imitées, jamais égalées ! Cette année encore, le Conseil de gestion nous a concocté un programme intense avec une question au cœur de nos travaux : le travail.

Ces moments d'échange dédiés aux représentants du personnel sont essentiels pour plusieurs raisons : dynamiser nos actions collectives, aiguïser notre compréhension des mécanismes qui se mettent en œuvre et nous donner les outils argumentaires pour mieux défendre nos professions. Une centaine de délégués était présents à cette dix septième édition.

« L'enjeu des retraites », le thème de l'année dernière, m'avait secouée. Le propos de Bernard Friot, que j'avais entendu sur France Inter, sans véritablement en prendre la mesure, m'avait rendue tour à tour perplexe, effondrée, puis au final enthousiaste et prête à nouveau au combat ! J'avais été troublée par le règne de la désinformation ambiante.

J'arrive souvent de Guadeloupe découragée mais repars toujours regonflée et plus déterminée que jamais. Cette année, la mission fut d'autant plus exaltante que, pour la première fois, les DP de l'Artchipel scène nationale de la Guadeloupe renforçaient la délégation.

Cette fois encore, la magie à opérée : les objectifs ont été largement atteints. Il est d'usage constant de dire que pour bien comprendre où l'on va (plus précisément où l'on nous emmène...) il faut savoir d'où l'on vient. C'est pourquoi chaque intervenant s'est attaché à faire un petit historique des thèmes abordés. Il s'agissait pour nous :

■ de comprendre l'origine du code du travail et le pillage en règle dont il est régulièrement l'objet ;

moignages

■ d'appréhender les trajectoires et être conscients des enjeux ;

■ de réaliser brusquement que les cotisations sociales de retraite et d'assurance maladie ne sont pas une épargne mais une partie du salaire des actifs mutualisée et redistribuée en temps réel à ceux qui en ont besoin ! Ainsi le taux de cotisation peut-il être ajusté en fonction des besoins. De ce fait, augmenter le nombre de trimestres à valider pour le départ à la retraite d'ici plusieurs années comme réponse est donc une hérésie. Elle ne fait que maintenir des demandeurs d'emploi dans le chômage et la précarité, alors qu'ils sont justement dans l'attente de ces départs pour intégrer le monde du travail ;

■ de décrypter les projets de loi, les ANI qui nous sont présentés comme des avancées sociales - c'est à une vigilance extrême et de tous les instants à laquelle nous ont appelés Gérard Filoche, Francis Lemerancier et Jean-Claude Pompougnac, mais aussi à l'impérieuse nécessité de rassembler autour d'une revendication unique : **Pas un trimestre de plus, pas un euro de moins**. Nous y avons tous adhéré ;

■ de sortir de l'engourdissement général où l'on nous sert quotidiennement le thé d'une crise utopique et l'éloge de la précarité comme seule solution ! Des évidences pourtant... mais dont les contrevérités nous sont quotidiennement servies par tous moyens de propagande, au point que beaucoup d'entre nous se sont assoupis, résignés.

De la documentation était à notre disposition, la valise était bien lourde au retour...

Les journées étaient bien denses, mais une bonne part a été comme toujours laissée à la convivialité et aux échanges artistiques.

Rausch de Falk Richter et Anouk Van Dijk

Un parti pris résolument clairvoyant, une esthétique poétique reflet de son temps en écho avec les analyses et les messages des journées d'étude du FNAS, comme un cri de ralliement pour partir au combat.

Maison Jean Vilar

Le directeur de la Maison Jean Vilar, Jacques Téphany, nous a transmis avec passion sa perception de « Vilar ou le goût passionné de l'obstacle ».

Et pour ceux qui avaient encore de l'énergie à la fin de ces journées, il y avait des milliers de spectacles à voir dans le In et dans le Off.

Pour clôturer ces journées d'étude, chacun a été invité à délivrer ses impressions et suggestions.

Pour ma part, je suggère un aménagement d'un espace où raconter nos batailles et nos victoires.

Je retiens de ces journées d'étude trois points qui sont, à mon sens, plus que jamais d'actualité :

- 1- s'informer ;
- 2- savoir décrypter ;
- 3- se mobiliser pour, au pire préserver les acquis, au mieux les améliorer.

Nous avons donc vécu la dernière journée d'étude de Frank Lavanture en sa qualité de délégué général du FNAS. Il prendra une retraite bien méritée, cédant la place à Pierre Andrac... passation émouvante !

Bravo à toute l'équipe du FNAS pour la qualité de l'organisation et de l'accueil. Bravo au Conseil de gestion pour le choix des thèmes et des rencontres artistiques.

Je décerne à ces journées d'étude le label d'utilité publique et d'intérêt général des salariés.

Nous repartons plus que jamais renforcés dans nos convictions et prêts au combat pour la rentrée de septembre. D'ici là, peaufinons LE slogan de revendication : **Pas un trimestre de plus, pas un euro de moins !**

Rendez-vous en juillet 2014 en Avignon pour la 18^e édition !

Swanha Desvarieux



Francis Lemerancier et Gérard Filoche.



Carnet de voyage

Séjours

Hiver

■ Pour ces séjours peu de changements en 2013 / 2014.

Pour mieux visualiser les lieux, nous les publions sur une carte que vous retrouverez avec tous les détails, les tarifs, les inscriptions sur le site : www.fnas.net

AN 321

L'empereur Constantin fait du dimanche le jour de repos de l'Empire romain. « Au jour vénérable du soleil, que les magistrats et les habitants se reposent et que tous les ateliers soient fermés », ordonne-t-il.



Printemps

■ Les voyages de printemps sont en cours d'élaboration : l'équipe travaille sur un séjour dans le sud de l'Irlande, pour prolonger et boucler la balade entamée en 2011 dans le nord de l'Irlande, qui avait enchanté l'ensemble des participants. Dans la même période, il sera proposé un séjour en Corse.

Les membres du Conseil de gestion ont envisagé de proposer à nouveau le séjour dans le nord de l'Irlande dans le courant du printemps, hors vacances scolaires.

Vous trouverez toutes les informations concernant ces séjours sur le site du FNAS dès que leur préparation sera finalisée



Carte postale

Le conteur et la conteuse...

Lors du voyage au Yucatán au printemps dernier, les participants ont visité l'hacienda de Sotuta de Peón. Grâce au tourisme, cette hacienda maintient son activité de filature à partir d'un cactus, le *henequén*, aussi appelé sisal.

Monsieur Antonio est arrivé sur l'hacienda en 1947 : il avait une dizaine d'années, imaginez son âge aujourd'hui...

Et c'est avec un véritable talent de conteur que Monsieur Antonio raconte sa longue vie de laboureur, avec ce talent de conteur qu'il a totalement conquis ce « public de professionnels » qui l'écoutait.

Dans ce public, se trouvait une jeune femme dont le métier est le conte ! Inversion des rôles ?

Jolie rencontre, joli moment !



Salut Geo !

Georges Gayraud dit Geo (prononcer Jo) nous a quittés le 6 septembre dernier à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Il a été électricien, d'abord avec les cheminots, puis au Centre dramatique national du Languedoc-Roussillon.

Au printemps 1976, il était « monté » à Paris pour la troisième Assemblée générale du FNAS. Je travaillais au centre depuis six mois, lorsqu'à son retour il m'interpella : « Je suis né à Tarbes et j'habite à Béziers, ce n'est pas pour aller au nord de la Loire ! Alors, premièrement, tu te syndiques, ensuite tu te présentes comme délégué du personnel, et enfin tu t'occupes du FNAS. » Il était très fier quand je lui faisais remarquer que je l'avais écouté en tous points.

Je suis d'autant plus ému que j'arrive au bout de mes près de vingt-deux ans en tant que Délégué général du FNAS.

Mes pensées attristées vont à sa famille et à ses enfants.

Salut Geo.

Frank Lavanture



Geo fête ses quatre-vingts ans.

Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions en page 2

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3			■					■		
4							■			
5					■					
6						■				
7				■				■		
8		■						■		
9			■	■						
10										

Horizontalement : 1- Réplique au théâtre ; s'affronte en négociation ! 2- Emmitoufflas. 3- Drame du bout du monde. Obligatoirement cocu au Boulevard. Utilisée par les stations de radio. 4- Jumeau flic et anonyme. Personnage féminin du théâtre de Claudel. 5- Canard, petit et neveu. Ratiboisée à l'envers. 6- Moitié d'arbre malgache, dont les fleurs donnent un fort parfum. A vu la défaite des Prussiens en Thuringe. 7- Ligue des droits de l'Homme plutôt bousculée. Tissus d'été. Lettres de jaloux. 8- Espagnol à l'endroit, italienne à l'envers. Garçon de courses. 9- Indéfinissable. Marqua profondément. 10- Charles Trenet l'était.

Verticalement : A- Rideau. B- Auteur de pièces « noires, grinçantes ou farceuses ». C'est enfantin. C- Prénom phonétique. Marque milanaise. D- En quelque sorte, spectateur. E- Porte des bois. TV sud-américaine. F- Destination ibérique. Destination ibérique encore. G- Pomme. Le premier des Allemands. Nationale. H- Adresse d'un ordinateur. Claudélienne. Joignit. I- Président perse. J- Ville d'Équateur.

Grilles de prise en charge

Pour une période de 12 mois, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prise en charge toutes activités confondues (sauf colonie de vacances).

GRILLE GLOBALE	
Quotient familial	Plafond annuel maximum par personne
Moins de 350 €	900 euros
350 à 450 €	850 euros
451 à 550 €	800 euros
551 à 650 €	700 euros
651 à 750 €	600 euros
751 à 850 €	500 euros
851 à 950 €	450 euros
951 à 1 100 €	400 euros
1 101 à 1 250 €	350 euros
Plus de 1 250 €	300 euros

GRILLE COLONIE		
Quotient	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	550 euros
350 à 450 €	65 %	525 euros
451 à 550 €	60 %	500 euros
551 à 650 €	55 %	450 euros
651 à 750 €	50 %	400 euros
751 à 850 €	45 %	350 euros
851 à 950 €	40 %	300 euros
951 à 1 100 €	35 %	250 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	200 euros
Plus de 1 250 €	25 %	175 euros

GRILLE SEJOURS						
Quotient	Grille séjours 1 séjours FNAS		Grille séjours 2 secteur associatif / tourisme social		Grille séjours 3 secteur marchand	
	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	550 euros	60 %	500 euros	50 %	350 euros
350 à 450 €	65 %	525 euros	55 %	475 euros	45 %	325 euros
451 à 550 €	60 %	500 euros	50 %	450 euros	40 %	300 euros
551 à 650 €	55 %	450 euros	45 %	400 euros	35 %	250 euros
651 à 750 €	50 %	400 euros	40 %	350 euros	30 %	200 euros
751 à 850 €	45 %	350 euros	35 %	300 euros	25 %	150 euros
851 à 950 €	40 %	300 euros	30 %	250 euros	20 %	150 euros
951 à 1 100 €	35 %	250 euros	25 %	200 euros	15 %	100 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	200 euros	20 %	150 euros	10 %	100 euros
Plus de 1 250 €	25 %	175 euros	15 %	125 euros	5 %	100 euros

Chèques Lire et chèques Disques

L'ensemble des prises en charge sur les chèques Lire et chèques Disques est limité à la moitié du plafond de la grille Loisirs. Vous pouvez par conséquent obtenir au maximum 31 chèques par personne quelle que soit la tranche de quotient familial. Les chèques Disques ne sont plus limités par le plafond URSSAF mais ils sont attribués aux seuls ouvrants droit.

GRILLE LOISIRS		
Quotient	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	350 euros
350 à 450 €	65 %	325 euros
451 à 550 €	60 %	300 euros
551 à 650 €	55 %	275 euros
651 à 750 €	50 %	250 euros
751 à 850 €	45 %	225 euros
851 à 950 €	40 %	200 euros
951 à 1 100 €	35 %	175 euro
1 101 à 1 250 €	30 %	150 euros
Plus de 1 250 €	25 %	125 euros

Chèques Lire et chèques Disques		
1/2 plafond	Prix à l'unité	Prise en charge du FNAS déduite de votre plafond
175 euros	2.40 euros	5.60 euros
163 euros	2.80 euros	5.20 euros
150 euros	3.20 euros	4.80 euros
138 euros	3.60 euros	4.40 euros
125 euros	4.00 euros	4.00 euros
113 euros	4.40 euros	3.60 euros
100 euros	4.80 euros	3.20 euros
88 euros	5.20 euros	2.80 euros
75 euros	5.60 euros	2.40 euros
63 euros	6.00 euros	2.00 euros

Le FNAS vous accueille

 **Sur son site internet**
www.fnas.net

 **Dans ses bureaux**

185 avenue de Choisy
75013 PARIS

(métro Place d'Italie)

du lundi au vendredi

(à l'exception du jeudi matin)

de 10 h à 12 h 30

et de 14 h à 17 h

 **Au téléphone**

au 01 44 24 72 72

aux mêmes horaires

Pour les dossiers
de prises en charge
du lundi au vendredi
de 14 h à 17 h

 **Attention !**

**Votre numéro d'ouvrant droit est
indiqué sur le présent envoi, au-
dessus de votre nom. Notez-le.**

**Si vous êtes salarié intermittent
vous recevez ce numéro de FNAS
INFOS car vos droits sont ouverts au
moins jusqu'à sa date de parution.**